

des dignités, celle de l'intelligence, laquelle ne peut être ni accordée par les princes, ni ravie par les tyrans.

Quoique Boniface eût répondu d'une manière paternelle à l'édit que Philippe-le-Bel avait publié, dans la fureur où l'avait mis la constitution « Clericis, » il y avait pourtant dans cette réponse une liberté et une autorité de décisions telles qu'elles durent exciter de plus en plus la colère du prince. Toutefois, pape et roi continrent le courroux qui fermentait dans leur sein. La famille des Colonne, brisée mais menaçante, retenait Boniface; une terrible et nombreuse ligue de princes ennemis arrêtait Philippe. Aussi, allons-nous trouver, dans la suite de ce récit, le premier conservant encore son amitié et ses faveurs à Philippe-le-Bel, le second sinon lui obéissant, du moins ne se posant pas encore comme son ennemi déclaré.

Philippe et Édouard étaient toujours en guerre : Guy, comte de Flandre, agrandit et envenima la querelle. Le sort de Philippine, sa fille, fiancée au fils d'Édouard, et retenue prisonnière par Philippe-le-Bel, ôtait tout repos à ce père infortuné. Il réunit à Grammont une assemblée considérable de vassaux, à laquelle assistèrent les ambassadeurs du roi d'Angleterre, d'Adolphe, roi des Romains, ceux du Bra-

bant et de presque tous les Pays-Bas et de la Lorraine. Il y déplora la captivité de sa fille, et tous lui offrirent leurs services contre Philippe : mais, avant de rompre avec ce dernier, ils convinrent de lui faire demander, par une ambassade solennelle, la délivrance de la jeune et innocente princesse. L'ambassade partit; elle s'en revint avec un refus¹. Alors, Guy se coalisa avec Édouard, s'engageant tous les deux à ne point déposer les armes l'un sans l'autre. Isabelle, autre fille de Guy, fut fiancée au jeune prince anglais à la place de Philippine, et la dot resta entre les mains du Flamand, pour les frais de la guerre contre Philippe-le-Bel : Édouard promit, de plus, 100,000 livres². Les comtes de Savoie et de Granson entrèrent dans la ligue, et travaillèrent à soulever tous les seigneurs de la Bretagne, quoique Jean, duc de ce pays, se fût détaché d'Édouard³. On détermina, au moyen d'une dépense de 30,000 livres, fournies par le roi d'Angleterre, les comtes d'Auxerre et de Montbelliard, les seigneurs d'Arlay, de Neufchâtel, de Montfaucon et de Faucigny⁴ à attaquer la Bourgogne. Jeanne d'Angleterre, nièce

¹ Ondegherst. Annales de Flandre c. 132. 4.

² Rymer. Tom. 11. p. 737. 742.

³ Id. T. 11. p. 733.

⁴ Id. T. 11. p. 778.

d'Édouard, promise à Amédée V, comte de Savoie, retenait ce prince dans la coalition. D'un autre côté¹, la France était menacée par les armes d'Adolphe, roi des Romains, auquel s'étaient alliés le duc de Brabant et le comte de Hainaut et de Gueldre, les évêques de Liège et d'Utrecht et l'archevêque de Cologne². Ligue formidable : elle eût pu écraser Philippe, si les confédérés n'eussent été séparés les uns des autres par une distance considérable et si l'or de la France, plus abondant que celui de l'Angleterre, n'eût pas fait tomber les armes des mains des Allemands. Si Boniface eût été véritablement l'ennemi de Philippe, c'était sans doute l'occasion de se déclarer tel, soit en secondant les alliés, soit en pressant l'exécution de la constitution « Clericis, » dans le sens que lui attribuaient les ministres du Roi, c'est-à-dire, en défendant à celui-ci de tirer aucun subside des biens ecclésiastiques. Mais nous verrons Boniface ménager, flatter même cet homme intraitable.

Les princes, dont nous avons parlé plus haut, ne marchèrent pas au combat avec autant d'ardeur qu'ils en avaient mis à se liguier. L'armée d'Édouard, d'Adolphe, des évêques de l'Empire et du comte de

¹ Id. T. 44. p. 759.

² Id. T. 44. p. 752. 763. 768.

Gueldre tardait à s'ébranler, et Guy se trouva seul en face de Philippe, qui entra en Flandre à la tête d'une armée d'élite, rassemblée à Compiègne, le 2 juin, jour de la Pentecôte, et assiégea Lille¹. Les défaites des Flamands à Furnes et à Commines firent ouvrir les portes de Lille, de Furnes et de toutes les forteresses de la châtellenie de Cassel et de Douai². Édouard n'arriva que pour partager les revers et les pertes des Flamands. Mais, avant qu'il se mît en marche avec son armée rassemblée à Londres, le 1^{er} août, quelques grands du royaume lui représentèrent combien il serait imprudent de sa part de s'en aller courir les chances des combats, dans l'état d'hostilité où il était avec l'Église, et sous le poids de l'excommunication de l'archevêque de Cantorbéry qu'il avait, comme nous l'avons dit, tyranniquement persécuté. Ils l'engagèrent à se réconcilier avec le prélat avant de quitter l'Angleterre. Édouard, qui ne voulait pas sortir laissant l'ennemi dans la place, fit la paix, en plein parlement avec Robert de Winchelsey, archevêque de Cantorbéry, devant un peuple nombreux; il confia même à ses soins son fils Édouard ainsi que tout le royaume, et scella la paix en promettant de restituer au prélat tout ce qu'il avait injustement

¹ Giov. Vill. lib. 8. c. 49. — Guill. Chron. 1297.

² Giov. Vill. liv. 8. c. 20. — Nangii. chron. 1297.

perçu. Il demanda pardon aux barons de ses fautes d'administration, et voulut qu'ils priassent pour lui; mais on raconte que tous ne prièrent pas bien¹. Il arriva en Flandre, avec peu de monde, et joignit ses forces à celles de Guy. Mais, par suite de revers et du mécontentement des Flamands, les deux princes se trouvèrent bientôt repoussés dans Gand, après avoir perdu les principales villes du pays. Désespérant de la fortune, car les succès de Philippe-le-Bel avaient découragé les petits seigneurs alliés, Édouard d'Angleterre et Guy de Flandre demandèrent un armistice. Philippe l'accorda, parce que l'hiver approchait, et parce qu'il était plus diplomate que guerrier². Au mois d'octobre 1297, Guillaume d'Autun, frère prêcheur et archevêque de Dublin, qui jouissait de la confiance et de l'amitié d'Édouard et de Philippe³, parvint à prolonger la trêve. Survinrent les légats du pape, Nicolas Boccasini et Jean Minio de Murro, généraux, l'un, des Frères Prêcheurs, l'autre, des Frères Mineurs⁴, et le roi de Naples lui-même, Charles II, envoyé par Bo-

¹ Knygthon de Eve. Angliæ lib. 3. c. 9. p. 2510..... et orabant quidam publice; alii autem sic; alii vero occulte, pauci vero bene.—Walsing Flores histor. an. 1297.—Matth. Westm, 1297.

² Rymer. T. 72. p. 95.

³ Chron. Nic. Trivet. 1297.

⁴ Spond. ad an. 1298.

niface, pour rétablir la paix¹. Grâce à eux, un armistice fut conclu pour deux ans, à l'abbaye de Saint-Martin-de-Tournai².

Philippe contractait une grande dette de reconnaissance envers Boniface, qui l'avait si admirablement secouru dans toute cette guerre, dont la durée fut d'environ trois mois. Si des intentions hostiles au Roi se fussent perfidement cachées dans la constitution « Clericis laicos, » si la maligne interprétation des courtisans eût été vraie, Philippe n'aurait assurément reçu aucun secours des églises, lorsque, cependant, il en avait un extrême besoin pour soutenir une guerre très-alarmante. Eh bien, au contraire, consulté par les prélats français, qui lui exposaient l'embarras où les plaçaient, d'un côté, les dangers dont le royaume était menacé; de l'autre, les obligations que leur imposait la nouvelle constitution, et lui demandaient une règle de conduite relativement aux secours en hommes et en argent à fournir au Roi, le Pape leur répondit par les paroles suivantes³: « Quoique nous ayons publié cette « constitution, conservatrice des libertés ecclésiastiques

¹ Vill. lib. 8. c. 20.

² Nangi. Chron. ad an. 1297. ap. Achery. spic. Tom. 3. p. 52.

³ Reg. Vat. an. 3. p. 26. ap. Rayn. 44.

« tiques, notre intention, cependant, ne fut jamais
 « de priver de subsides le Roi, ni les autres princes
 « laïques, dans un cas de si grande urgence et sur-
 « tout quand le royaume étant menacé d'une in-
 « juste agression au-dehors et de bouleversements
 « intérieurs, les églises, les prélats et les clercs cou-
 « rent un danger évident; c'est même un devoir
 « pour eux de concourir librement, spontanément,
 « et avec notre autorisation, à la défense commune
 « et de pourvoir, en proportion de leurs biens, à
 « des intérêts qui ne sont pas seulement ceux des
 « princes, mais qui sont aussi les leurs. Ce que nous
 « allons dire n'est pas nouveau, car, il nous en sou-
 « vient, nous l'avons jadis exprimé, par lettres et
 « par envoyés, au Roi et à plusieurs de ses sujets, si
 « nous le voyions dans ces graves conjonctures, si
 « nous savions qu'il eût réellement besoin de pareils
 « secours, non-seulement nous exigeions qu'ils lui
 « fussent fournis sur les patrimoines sacrés, mais
 « même pour la conservation de ses droits et l'allé-
 « gement de ses charges, nous sacrifierions (au-
 « tant que notre honneur, celui de l'Église et la
 « volonté de Dieu le permettraient), le mobilier, les
 « biens, les forces de l'Église et jusqu'à notre per-
 « sonne. »

Tel était, au 19 février, le doux et affectueux lan-

gage du Pape, quand, le 7 du même mois, il avait dû exhorter de nouveau Philippe à révoquer l'édit qui empêchait d'exporter l'argent du royaume de France à Rome, et le prier de permettre que les bénéficiers, se trouvant à l'étranger, pussent percevoir leurs revenus¹. Ses actions ne démentirent pas les chaleureuses paroles que nous venons de citer. Nous lisons, dans le registre de la correspondance de Boniface, différentes lettres de ce pape qui furent, pour Philippe, comme autant de bonnes lettres de change. Il lui accorda la moitié des collectes destinées à l'expédition de la Terre-Sainte², la moitié de l'argent dont certains individus étaient débiteurs envers Hugues, évêque de Tolède³. Enfin, il lui permit de toucher, durant la guerre, la première année des revenus de tous les bénéfices vacants dans le royaume⁴. Pour lui prouver clairement que les constitutions sanctionnées en faveur de l'immunité des clercs ne tendaient pas à la destruction de l'ordre et de la sûreté de l'État, il lui donna pleine faculté de s'assurer, pendant les hostilités⁵, de la personne des clercs

¹ Rayn. 46.

² Reg. Vatic. Epi. 54. an. 3.

³ Epi. 55.

⁴ Epi. 60.

⁵ Epi. 50.

suspects. Il écrivit, en outre, à l'archevêque et au chapitre de Lyon de veiller soigneusement à la garde de la ville, afin qu'elle ne tombât point au pouvoir de l'ennemi¹, tandis que le Roi serait engagé dans la guerre. Était-ce là cette perfide et tortueuse envie qu'on accusait Boniface de porter à Philippe? Était-ce là vouloir faire de ce roi un vassal, comme le publiaient les très-humbles serviteurs de la cour, toujours en embuscade derrière la fameuse constitution? De plus, tandis que les soins de la guerre absorbaient Philippe, Boniface, attentif jusqu'à la sollicitude à la conservation des intérêts de ce prince, le faisait absoudre, par son confesseur et par l'évêque d'Auxerre², de toutes les censures qu'il aurait pu encourir en publiant l'édit contraire à la constitution, et interprétait en sa faveur, de la manière la plus large et la plus avantageuse, cette même constitution dont les courtisans³ faussaient si malignement le sens. Afin de ne pas paraître avoir été amené à ces bénignes interprétations par des circonstances particulières, il voulut qu'elles fussent insérées plus tard au Sixte des Décrétales⁴.

¹ Epi. 63.

² Reg. Vat. Epi. 4. an. 3.

³ Ib. Epi. 5. Rayn. 49. Epi. 47. Rayn.

⁴ Lib. 3. de immun. Eccl. cap. Clericis.

Boniface ne se montra pas moins bienveillant envers Édouard d'Angleterre, qui, vaincu dans la guerre de Flandre, avait grand besoin de puissants médiateurs pour le reconcilier avec Philippe. Adolphe ne pouvait plus penser à lui rendre ce bon office; les Ecossais, soulevés par un généreux compatriote, appelé Wallace, que la dépendance de Jean Baliol indignait, rongeaient leur frein, et menaçaient d'une guerre acharnée; ses pertes en Flandre étaient graves et nombreuses: il voulut une trêve qu'il obtint, mais elle fut entièrement l'œuvre de Boniface. Nous avons déjà vu que, Philippe, enorgueilli de ses succès, s'était néanmoins arrêté, grâce à l'intervention officieuse de Charles, que le Pape lui avait envoyé. Le jour de Noël, les messagers du pontife se présentèrent à Édouard, qui se trouvait encore en Flandre, et le prièrent, comme ils en avaient prié Philippe, de changer en une paix solide la trêve si désirée. Ils l'engagèrent à députer dans ce but, vers le Saint-Siège, des ambassadeurs qui remettraient tout l'arrangement du différend entre les mains de Boniface, lequel ne prononcerait ni comme juge, ni comme pape, mais comme médiateur équitable et pacifique, sur les droits des deux parties, dont chacune promettrait de s'en tenir à sa décision. Les envoyés n'eurent pas beaucoup de

peine à persuader Édouard, qui, dans l'embarras de ses affaires, ne souhaitait rien tant que ce qu'on lui offrait¹. Philippe goûta lui-même la proposition; et les ambassadeurs anglais et français partirent pour Rome². Telle était la confiance que ces deux rois avides de pouvoir et jaloux de leur autorité, avaient dans l'intelligence et dans l'intégrité du cœur de Boniface. Faut-il s'étonner, après cela, de la prééminence que ces pontifes de sang italien avaient conquise, les armes de la justice à la main, sur tous les princes de la chrétienté?

Les faveurs que Boniface avait prodiguées à Philippe, quand la guerre le pressait de toutes parts, l'ardeur même avec laquelle il avait terminé la canonisation de Louis, son aïeul, étaient pour le Roi une preuve éclatante d'une certaine prédilection du pontife pour la maison de France. Elles détruisaient, en même temps, au fond du cœur d'Édouard, l'espoir d'une rupture qu'il attendait entre le Pape et Philippe, dans l'affaire de la constitution, et qui pouvait ramener la fortune dans le camp anglais. Il s'éprit donc subitement d'amour pour la paix, après n'avoir voulu d'abord se servir des armistices que pour renouer la ligue et rallumer la guerre³. L'aban-

¹ Walsing.

² Chron. Nicol. Trivetti. ad an. 1298. Achery. T. 3. p. 222.

³ Rymer. acta publica. Tom. 2. p. 811.

don d'Adolphe, qui avait chez lui assez d'autres affaires, et le furieux soulèvement de l'Ecosse lui firent aussi désirer cette paix outre mesure. Philippe la souhaitait également, et parce qu'il était victorieux et n'aimait pas la guerre, et parce que ses peuples, épuisés par les contributions de sang et d'argent qu'il leur avait imposées, se levaient menaçants. Les esprits étaient dans ces bonnes dispositions, quand Boniface s'offrit à eux, en qualité de pacificateur. Édouard, aux abois, le choisit le premier pour arbitre de son différend avec Philippe¹. Il envoya six ambassadeurs à Rome, leur donnant de pleins pouvoirs, par lettres datées de Gand, le 18 février 1298². De plus, pour montrer que son désir de la paix était réel et non simulé, il quitta la Flandre et alla débarquer, en mars, dans le port de Sandwich³.

Philippe, rempli de confiance dans l'arbitre, s'obli-

¹ Ces jugements par voie pacifique d'arbitrage étaient fréquents et souvent confiés par les rois eux-mêmes à un évêque, en vertu de compromis souscrits par les deux parties belligérantes. Édouard d'Angleterre ayant eu, en 1283, en sa qualité de duc d'Aquitaine, un démêlé avec l'évêque et le chapitre de Bazas relativement à la juridiction sur le territoire de cette ville, les deux parties chargèrent, par compromis, l'évêque d'Aire de vider ce différend.

² Walsing. — Trivet. Chron. 1298. — Rymer. T. 2. p. 825.

³ Ib.